



Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 22  
Votants : 28  
Date de la convocation : mardi 21 juin 2016

**N° 16.06.27.04**

L'an deux mille seize et le vingt-sept du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** : M. SAVY, M. BOUSQUEL, M. LARGUIER, Mme MICHEL, M. BRAEMER, Mme THALY-BARDOL, M. PINETON DE CHAMBRUN, Mme VIGNERON, M. GREPINET, Mme MOULAOUÏ, M. CASTELL, Mme CAMBON, Mme PRIE, Mme MERLET, M. LOPEZ, M. TUAL, Mme MACHERY, Mme PLAYS, M. MUNOZ, M. SELKE, M. BOUISSEREN, M. GOEPFERT.

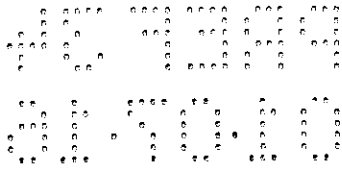
**PROCURATIONS** :  
Mme PASDELOU en faveur de Mme MERLET  
M. ROQUES en faveur de M. BOUSQUEL  
M. GRAVIER en faveur de M. BRAEMER  
M. ROESCH en faveur de Mme THALY-BARDOL  
Mme JULLIEN en faveur de M. GREPINET  
Mme GAUZY CHABLE en faveur de Mme PLAYS

**ABSENT** : M. ALLOUCHE (décédé)

**BUDGET DE LA COMMUNE**  
**AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2015**

**Rapporteur : Monsieur Alain GREPINET**

**Monsieur Alain GREPINET, conseiller municipal délégué aux Finances, au Contentieux et aux Affaires militaires, rapporteur,** rappelle aux membres de l'assemblée que la délibération d'affectation des résultats intervient après le vote du compte administratif. Elle a pour objet de reprendre les résultats constatés au Compte Administratif de l'année N-1 et de les affecter pour une prise en compte dans le budget communal N.



Ainsi, le Compte Administratif fait apparaître les résultats suivants :

1) Résultat de fonctionnement

Total des recettes de fonctionnement (a)	13 260 177,86 €
Total des dépenses de fonctionnement (b)	11 106 408,66 €
Reports du déficit de fonctionnement 2014 (c)	148 680,77 €
<b>Solde de la section de fonctionnement (d) = (a) - (b) - (c)</b>	<b>2 005 088,43 €</b>

2) Résultat d'Investissement

Total des recettes d'investissement (e)	2 839 995,04 €
Total des dépenses d'investissement (f)	3 810 774,22 €
Reports du déficit d'investissement 2014 (g)	980 599,94 €
<b>Solde de la section d'investissement (h) = (e) - (f) - (g)</b>	<b>-1 951 379,12 €</b>

3) Détermination des restes à réaliser au 31/12/2015

Restes à réaliser en recettes (i)	683 772,00 €
Restes à réaliser en dépenses (j)	378 946,60 €
<b>Solde des restes à réaliser (k) = (i) - (j)</b>	<b>304 825,40 €</b>

4) Détermination du résultat cumulé

<b>Résultat cumulé = (d) + (h) + (k)</b>	<b>358 534,71 €</b>
--	---------------------

**IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,  
Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

**D'APPROUVER** l'affectation des résultats définie comme suit :

<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté</b>	<b>0 €</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>358 534,71 €</b>

<b>D 001 Déficit d'investissement reporté</b>	<b>-1 951 379,12 €</b>
<b>R 001 Excédent d'investissement reporté</b>	<b>0 €</b>
<b>1068 Excédents de fonctionnement capitalisés</b>	<b>1 646 553,72 €</b>

COMMUNE

**D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur GREPINET à l'unanimité des suffrages exprimés (quatre abstentions).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture le 01.07.2016  
et publication le 10.5 JUIL 2016